

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA DROME

**EXRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d'ALEX**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
23 juin 2020

Date d'affichage
13 juillet 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Séance du 28 septembre 2020

Le lundi 28 septembre 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Alex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Louis QUAIRE, Eric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Virginie PUGLIESE, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Sulian RENAUD, Josette FRECHET, Laurent AUBRET, Semya WATBLED AJMI

Etaient excusé(e)s : Margaux HELQUE

Etaient absents : /

Secrétaire de séance : Louis QUAIRE

**CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA
PARCELLE COMMUNALE ZI 282**

Le Maire propose à son Conseil d'autoriser la constitution d'une servitude de passage et passage tous réseaux sur la parcelle communale cadastrée ZI 282 afin de desservir la parcelle ZI 283, assiette du projet de lotissement de la société VALRIM.

Cette parcelle se situe à Guinière et prend la forme d'une bande de terrain longeant la route départementale.

Le Maire rappelle que le terrain du lotissement appartenant initialement à Monsieur ASTIER s'est retrouvé enclavé lorsque ce dernier a cédé cette bande de terrain à la commune en vue de sécuriser le cheminement piéton le long de la départementale. Il apparaît donc naturel et légitime de régulariser la situation en y autorisant le passage.

La servitude sera constituée à titre gratuit et sera régularisée par acte notarié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

D'approuver la création de la servitude de passage et passage tous réseaux sur la parcelle ZI 282 au bénéfice de la parcelle ZI 283,

De donner procuration au Maire pour signer l'acte notarié auquel la création de ladite servitude donnera lieu.

Le Maire d'Alex, Gérard CROZIER

